

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20241210_04 du 10/12/2024
Direction juridique

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 04/12/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Michèle CALVANO.

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 65

Nombre de conseillers municipaux présents : 50

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Alexandre HEBERT
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN
Sandrine COMTE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à David GUILLEMAN
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Patrice LANGIN pouvoir à Marine BOISSIER
Anne PASTUREL pouvoir à Christine CHALAND
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Jacques ROS pouvoir à Thierry DUCHAMP
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Clément DELORME

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Philippe LOCATELLI - Maud MILLIER DUMOULIN
- Claude MOUCHIKHINE

Objet : Remplacement d'une Conseillère municipale au sein d'une commission municipale et des différentes instances

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22 et L2121-29 ;

Vu la délibération n° 20240130_1 du Conseil municipal en date du 30 janvier 2024 relative à l'instauration des commissions thématiques permanentes facultatives et à l'élection des membres ;

Vu la délibération n° 20240130_2 du Conseil municipal en date du 30 janvier 2024 relative à la désignation des Conseillers municipaux en qualité de représentants de la Commune auprès des instances d'associations et d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 20240130_3 du Conseil municipal en date du 30 janvier 2024 relative à la désignation des conseillers municipaux en qualité de représentants de la Commune auprès des Conseils d'établissements d'enseignement ;

Vu la démission de Madame Solange MARTELLACCI, acceptée par la Préfecture du Rhône le 26 novembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Solange MARTELLACCI en sein de chacune de ces instances ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 03/12/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de Madame Solange MARTELLACCI, Conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein des différentes instances dont elle était membre.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations.

Commissions thématiques permanentes facultatives

Commission « Aménagement urbain, cadre de vie, sport, culture et vie associative »	
TITULAIRES	
Marlène BONTEMPS	Marjorie MERCIER
Christian AMBARD	Christiane PLASSARD
Michèle CALVANO	Yann-Yves DU REPAIRE
Jean-Louis CLAUDE	Philippe SOUCHON
Sandrine COMTE	Chantal TURCANO-DUROSSET
Oihiba DRIDI	Benjamin GIRON
Thierry DUCHAMP	Michel BAARSCH
Marcel GOLBERY	Joëlle SECHAUD
David GUILLEMAN	Bertrand MANTELET
Pierre LAFORETS	Bernard JAVAZZO

Clotilde POUZERGUE	Pierre-Marie MAUXION
Alain DONJON	Anissa HIDRI

Représentants de la Commune auprès des instances d'associations et d'organismes extérieurs

Maison des Jeunes et de la Culture d'Oullins :
 → Représentant du Maire : Thierry DUCHAMP
 → Marlène BONTEMPS
 → Frédéric HYVERNAT

Représentants de la Commune auprès des Conseils d'établissements d'enseignement

École maternelle du Golf :
 → Tassadit BELLABAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD

Ne prenant pas part au vote :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION

DÉCIDE à l'unanimité que la désignation des membres se fera par un vote à main levée.

APPROUVE le remplacement de Madame Solange MARTELLACCI au sein des différentes instances :

Commissions thématiques permanentes facultatives

Commission « Aménagement urbain, cadre de vie, sport, culture et vie associative »	
TITULAIRES	
Marlène BONTEMPS	Marjorie MERCIER
Christian AMBARD	Christiane PLASSARD
Michèle CALVANO	Yann-Yves DU REPAIRE
Jean-Louis CLAUDE	Philippe SOUCHON
Sandrine COMTE	Chantal TURCANO-DUROSSET
Oihiba DRIDI	Benjamin GIRON
Thierry DUCHAMP	Michel BAARSCH
Marcel GOLBERY	Joëlle SECHAUD
David GUILLEMAN	Bertrand MANTELET
Pierre LAFORETS	Bernard JAVAZZO
Clotilde POUZERGUE	Pierre-Marie MAUXION
Alain DONJON	Anissa HIDRI

Représentants de la Commune auprès des instances d'associations et d'organismes extérieurs

Maison des Jeunes et de la Culture d'Oullins :

→ Représentant du Maire : Thierry DUCHAMP
→ Marlène BONTEMPS
→ Frédéric HYVERNAT

Représentants de la Commune auprès des Conseils d'établissements d'enseignement

École maternelle du Golf :
→ Tassadit BELLABAS

DONNE tous pouvoirs au Maire poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Mise en ligne le / /

Notification le / /

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ

A OULLINS-PIERRE-BENITE

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre

Pour extrait certifié conforme,

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

Le secrétaire de séance

Michèle CALVANO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).